

# LETRE INFO TRAVAUX PHASE 2

SAINT-MANDÉ  
CRESCO ET FLORESCO

## QUARTIER NORD

RUES VITEAU - FAÿS

N°4 - SEPTEMBRE 2022

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre des travaux préparatoires des chantiers des rues Viteau et Faÿs, et en application de la réglementation nationale, une recherche d'amiante a été effectuée dans les enrobés de voirie en prévision des travaux de réaménagement. Différents tests ont fait apparaître des traces d'amiante dans ces chaussées. Cette situation est courante car, avant 1997 et son interdiction, l'amiante était fréquemment utilisé dans les revêtements routiers.

La Ville de Saint-Mandé met donc en place une procédure adaptée pour désamianter la zone concernée. Cette intervention, prévue à partir du 10 octobre, a été confiée à une entreprise habilitée et certifiée.

Un périmètre de protection sera mis en place et nécessitera des restrictions de circulation et des cheminements spécifiques pour les piétons. Les ouvriers qui effectueront ces travaux auront pour obligation de porter pour leur protection des équipements adaptés conformément au Code du travail. Les déchets seront quant à eux tracés et envoyés en décharge spécialisée.

En dehors de ce périmètre, les riverains et les usagers de la route pourront se déplacer en toute sécurité.

À la fin de l'opération, les barrières de protection seront démontées et le chantier de réaménagement des rues Viteau et Faÿs pourra démarrer normalement.

Vous trouverez au verso de cette lettre des explications plus complètes sur la problématique de la présence d'amiante dans les routes.

Nous sommes conscients de la gêne que ce chantier pourrait occasionner et nous mettons tout en oeuvre afin de réduire le plus possible son impact sur la vie du quartier.

Les Services Techniques de la Ville restent naturellement disponibles pour tout complément d'information par mail ([techniques@mairie-saint-mande.fr](mailto:techniques@mairie-saint-mande.fr)) ou par téléphone (01 49 57 78 00).

La Ville de Saint-Mandé

## Les travaux de désamiantage

En France, les entreprises de travaux publics ont beaucoup utilisé des matériaux contenant des fibres d'amiante (pour l'obtention de revêtements plus étanches et plus résistants à la circulation) jusqu'à leur interdiction en 1997 pour des raisons de santé publique. Les réglementations ayant été renforcées il est désormais obligatoire avant chaque chantier de désamianter les portions de route concernées.

### Comment se passe le désamiantage ?

L'opération de désamiantage est totalement sécurisée. Elle consiste à démolir les couches supérieures de la chaussée pour pouvoir ensuite les retirer, les confiner dans des sacs ou bennes fermés, puis les évacuer vers des décharges spécialisées.

Pendant la démolition de la chaussée, de l'eau est projetée en continu pour plaquer au sol les fibres d'amiante libérées par l'opération et les empêcher de se propager.

Des barrières heras avec un film de protection sont installées afin de fermer la zone.

À la fin de l'opération, des balayeuses de chantier nettoient l'ensemble de la zone pour aspirer les poussières restantes, qui sont elles aussi envoyées vers des décharges spécialisées.

### Planning prévisionnel

- Installation du chantier de désamiantage à partir du 26 septembre (environ 2 semaines).
- Phase de désamiantage : du 10 au 21 octobre.

### Incidences sur les riverains

- La circulation des véhicules sera interdite.
- Les piétons pourront toujours circuler sur les trottoirs.



## Les travaux de réaménagement

### Rue Viteau

- Réfection des trottoirs en asphalté rouge avec pose de lanièrage en granit.
- Mise en place de nouvelles plantations en remplacement des cerisiers existants malades et endommagés lors des stationnements.
- Pose de grosses bordures en granit en fond de stationnement afin de protéger les plantations d'arbres et d'arbustes.
- Pose de grilles au pied des arbres avec joints gazon (type green de golf) pour favoriser la présence végétale et lutter contre l'imperméabilisation des sols.
- Pose de dallages en granit gris au niveau des carrefours.
- Réfection en enrobé de la chaussée.
- Pose de pavés granit en "cerce" sur les poches de stationnement.
- Maintien d'emplacements vélos et motos.

### Rue Faÿs

L'implantation des réseaux souterrains ne laisse que peu de latitude pour planter des arbres.

Des gros arbustes (type Amélanchiers) seront plantés dans des fosses moins profondes. Le reste du projet, par sa géométrie et les matériaux utilisés, reprend les principes de la charte d'aménagement urbain.

### Planning prévisionnel

- Les travaux de réaménagement des rues Viteau et Faÿs seront réalisés entre fin septembre et fin mars.

### Incidences sur les riverains

- Un cheminement piéton sera conservé et des zones de stockage seront créées.
- La circulation et le stationnement seront interdits durant toute la durée des travaux en fonction de leur avancement.
- Des changements provisoires des sens de circulation seront prévus.